

# Flexanville

## Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet

Canton d'Aubergenville

3 rue de la mairie

78910 FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail: [mairie.flexanville@wanadoo.fr](mailto:mairie.flexanville@wanadoo.fr)

Site : [www.flexanville.fr](http://www.flexanville.fr)

**JUIN**  
**2016**



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2016

L'an deux mil seize,

Le trois juin à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, François LIGNEY, Roland FONTAINE, Stéphane BENYAMINE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Absente et excusée : Régine CENAC-MORTHE

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation. Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- **Yvelines Numériques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour la création d'un syndicat « **Yvelines Numériques** » chargé de l'étude de l'augmentation du débit numérique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la création de ce syndicat.

- **SIERO (Syndicat Intercommunal Electricité Région Orgerus)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur la proposition de la réforme statutaire du **SIERO**. Cette réforme concerne le regroupement de 3 communes : Soindres, Arnouville les Mantes et Vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette réforme.

- **CIG (Centre Interdépartemental de Gestion)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 communes, Plaisir et .... ont demandé leur intégration au **CIG**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas s'opposer à cette proposition.

- **POUCES D'YVELINES**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués pour être représenté à Pouces d'Yvelines.

Après concertation et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal valide la désignation de : François LIGNEY titulaire et Laurent ESCRIVA suppléant.

## TRAVAUX

- **CURAGE DES FOSSES (route de Garancières)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un devis de la société LECUYER pour le curage des fossés route de Garancières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

- **ECOLE (isolation et installation de stores)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des devis pour améliorer l'isolation phonique du plafond d'une classe avec l'appartement du dessus, ainsi que la pose de stores aux fenêtres des classes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

- **ENTRETIEN CHAUDIERE MAIRIE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser la chaudière de la Mairie. La société SES déjà contractualisée est proposée pour cette intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

- **TROTTOIRS TESSE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter Y'INGENERIE pour l'étude de rénovation des trottoirs de TESSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

## DIVERS

- **PANNEAUX SIGNALISATIONS**

Suite aux récentes inondations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de doter la commune de panneaux de signalisations « route inondée ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette proposition.

Dans le même registre, le panneau « Stop » impasse des Frichaux, sera déplacé pour être rendu plus visible.

- **POUBELLES STADE ET ABRIBUS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer la poubelle du stade ainsi que celles des abribus.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces achats, en précisant que la poubelle du stade sera un modèle temporaire en attendant les travaux du stade.

- **FEU D'ARTIFICE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer comme chaque année, l'achat du feu d'artifice du 14 juillet ainsi que les lampions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces achats.

- **REPAS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de menus scolaires, ainsi que l'évolution des tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de conserver le menu traditionnel avec 5 composantes et valide l'augmentation de 2,5 % des repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.